

Nombres maximums (contingents) d'autorisations (permis) pour les travailleurs et prestataires de services étrangers pour l'année 2022**1. Comment évaluez-vous le niveau total des contingents pour l'année en cours dans une perspective nationale, compte tenu des développements politiques et économiques et de la pandémie de Coronavirus ?**

L'UAPG estime suffisant le niveau du contingent (solde du nombre de permis encore à disposition) jusqu'à la fin de l'année 2021. Il ressort des graphiques annexés que la situation semble relativement similaire dans tous les cantons et pas uniquement dans le canton de Genève. La crise liée à la pandémie de COVID-19 impacte encore les entreprises et leurs projets. En raison des incertitudes liées à la crise et du manque de prévisibilité en termes d'impacts économiques, les entreprises, de même que leurs employés, demeurent réticents à l'idée d'initier, poursuivre ou intensifier des projets qui nécessitent d'engager ou de transférer du personnel en provenance de l'étranger.

2. Comment estimez-vous les besoins en contingents pour l'ensemble de la Suisse (et, le cas échéant, pour votre canton) pour l'année 2022 ?

A nouveau et pour les mêmes motifs que ceux indiqués ci-dessus ad.1., il est très difficile pour les entreprises d'effectuer des projections pour l'année 2022.

Certes, la situation sanitaire – et par conséquent sur le plan de l'économie interne – s'améliore grandement en Suisse. Toutefois, tel n'est pas le cas dans l'ensemble des régions du monde. L'on pense en particulier aux régions durement touchées par le variant Delta (anc. dénommé variant indien) du COVID-19, beaucoup plus contagieux (voire plus létal ?) que le virus originel ou d'autres variants. Or, l'économie suisse est orientée vers l'exportation (1 francs sur 2 est réalisé grâce à notre industrie d'exportation).

Cependant, notre pays, notamment en raison d'infrastructures de santé à la pointe du progrès, peut être considéré comme un refuge pour les entreprises, leurs dirigeants et, par conséquent, leurs employés, potentiellement étrangers.

Ces éléments, pris en considération dans leur ensemble, nous conduisent à estimer qu'il conviendra de prévoir, pour 2022, des contingents identiques à ceux fixés pour 2021.

3. Que recommandez-vous pour la définition des contingents globaux pour 2022, compte tenu des besoins de l'économie et de la conjoncture économique? Veuillez différencier vos réponses en fonction des catégories suivantes:

autorisations L/B pour les États tiers, autorisations L/B pour les prestataires de services UE/AELE et autorisations L/B pour les ressortissants britanniques.

Pour les motifs évoqués ci-dessus, et notamment dans une perspective de reprise des échanges internationaux, profitables à l'économie suisse, il est dans l'intérêt des entreprises de pouvoir compter sur des niveaux de contingents de permis de travail pour 2022 identiques à 2021, et ce toutes catégories de permis confondues.

- 4. Êtes-vous favorable, compte tenu du protocole mentionné plus haut, au maintien de contingents séparés pour le Royaume-Uni en 2022 ou estimez-vous qu'il faudrait les intégrer dans les nombres maximums pour les travailleurs en provenance d'États tiers ? Quelles sont, dans l'ensemble, vos expériences avec les contingents séparés destinés aux ressortissants britanniques depuis leur introduction le 1er janvier 2021?**

Nous sommes favorables à maintenir un contingent pour les ressortissants du Royaume-Uni distinct de celui pour les ressortissants des autres Etat tiers.

Pour le surplus, il nous est difficile de nous prononcer sur la première demie année d'expérience en lien avec le contingent séparé pour les Britanniques: d'une part seuls six mois nous séparent de l'entrée en force, pour la Suisse, des conséquences du Brexit; d'autre part, la crise liée à la pandémie de COVID-19 a – et continue – de biaiser les chiffres relatifs aux demandes de permis de travail en général.

Toutefois, dans un souci de stabilité, sécurité et dans l'espoir d'un retour à la normale, voire dans une perspective de croissance, fondée, en particulier dans notre pays, sur des échanges économiques avec l'étranger, dont le Royaume-Uni, nous souhaitons, également pour ces ressortissants, que le niveau de contingent 2021 soit maintenu pour 2022.